

Session solennelle à l'occasion de l'expiration du traité instituant la
Communauté européenne du charbon et de l'acier
Luxembourg, le 27 juin 2002

Allocution d'Enrico Gibellieri
Président du Comité consultatif CECA

Votre Altesse royale
Monsieur le Premier ministre
Monsieur le Questeur du Parlement européen
Madame la Présidente du Conseil Recherche
Madame la Vice-Présidente de la Commission européenne
Mesdames et messieurs les représentants responsables
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

C'est pour moi un grand honneur que de clore cette session solennelle concluant les activités du Comité consultatif et célébrant la fin du Traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier cinquante ans après son entrée en vigueur.

Si aujourd'hui une telle période peut apparaître courte, le fait est qu'en réalité les pères fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier voulurent lancer un défi aux limites de l'utopie en fixant pour horizon temporel au traité une durée égale à plus du double de l'intervalle écoulé entre la fin de la première guerre mondiale et le début de la seconde.

Je tiens particulièrement à souligner que cette session se tient dans la ville de Luxembourg, siège historique de la CECA, et dans le bâtiment qui a abrité une de ses institutions les plus importantes.

Le traité CECA a joué un rôle fondamental dans le développement des industries du charbon et de l'acier, fournissant à la Haute autorité - à la Commission européenne, les instruments permettant de réaliser une véritable et authentique politique industrielle européenne.

Ce traité a d'autre part mis la dignité des travailleurs, de leurs familles et communauté au même niveau que les objectifs de progrès économique et technologique.

Son action s'est avérée particulièrement efficace dans la gestion des graves crises qu'ont dû affronter les deux secteurs, par le biais de restructurations qui ont entraîné des coûts sociaux très élevés auxquels il a été possible de faire face grâce aux instruments du traité, qui ont notamment permis une innovation continue dans les process et produits des secteurs CECA.

Les programmes de recherche et d'innovation, les programmes de formation et de recyclage du personnel, les instruments destinés à faire face aux problèmes sociaux, la politique des prêts en appui aux investissements, les programmes immobiliers, la politique des prix et de la concurrence, les statistiques et le dialogue structuré sectoriel se sont de fait avérés des instruments efficaces pour une stratégie unique et cohérente de développement.

Les activités de recherche ont par ailleurs contribué à une amélioration substantielle des conditions de travail et du respect de l'environnement des technologies de production, anticipant des contenus de caractère socio-économique dont les autres secteurs se sont dotés beaucoup plus tard.

Enfin, le traité CECA a introduit le premier exemple de dialogue sectoriel entre les parties intéressées au niveau européen via l'institution du Comité consultatif CECA, organisme composé de représentants des producteurs, des travailleurs, des utilisateurs et commerçants des deux secteurs intéressés.

En tant que dernier Président du Comité consultatif, l'unique institution de la CECA subsistant encore aujourd'hui sous sa forme d'origine, je souhaite souligner la contribution déterminante de cet organisme à la réalisation des objectifs du traité.

Dans ce cadre, ont pu se rencontrer, travailler, discuter et prendre des décisions les principaux acteurs des secteurs du charbon et de l'acier, qui ont voulu et su dépasser les égoïsmes nationaux et de parti, toujours animés par un intérêt européen supérieur commun.

Cette expérience positive a contribué à définir un modèle de dialogue social au niveau européen qui a été ultérieurement repris par les autres traités puis progressivement étendu à d'autres secteurs, ainsi qu'au niveau interprofessionnel.

Le Comité consultatif a été la caisse de résonance de l'engagement de générations d'entrepreneurs, travailleurs, techniciens, chercheurs, dirigeants et représentants syndicaux des secteurs intéressés, qui, de concert avec les institutions locales, nationales et européennes, ont représenté la structure porteuse de la CECA.

Ce Comité a accompagné par son action cinquante ans d'existence de ce qui constituait à l'origine les deux plus importants secteurs économiques européens, à la fois au cours des moments exaltants de leur essor, et ceux des graves crises et restructurations qui les ont accompagnés, avec leurs énormes coûts sociaux.

Au terme de ce long cheminement, on trouve aujourd'hui deux industries à la pointe de la technologie, du respect de l'environnement, des conditions de travail, du professionnalisme des ouvriers et de la compétitivité des entreprises.

Le patrimoine que représente l'expérience de la CECA ne sera pas dispersé mais valorisé de façon opportune grâce à la poursuite:

- des activités de recherche à travers le "Programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier";
- du dialogue sectoriel structuré via la "Commission consultative charbon, acier et mutations industrielles" dans le cadre du Comité économique et social avec l'objectif de transférer le modèle d'intervention sectorielle de la CECA aux autres grands secteurs industriels européens.

Je voudrais souligner ici à quel point cette expérience pourra s'avérer d'une extrême valeur et importance dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, compte tenu des problèmes industriels et sociaux que doivent actuellement affronter les pays candidats.

Il me semble opportun de rappeler ici ce que disait Jean Monnet le 26 janvier 1953 en qualité de Président de la Haute autorité, au cours de son allocution donnée à la première réunion du Comité consultatif de la CECA:

“Nous sommes au seuil d'une entreprise de longue haleine à laquelle nous devons nous atteler ensemble. Ce n'est que si cette entreprise permet une production meilleure, si elle garantit un libre accès de tous les utilisateurs à toutes les sources d'approvisionnement, à prix réduit et sans discrimination; ce n'est que si cette entreprise a pour effet une amélioration des conditions de vie et de travail que nous pourrions affirmer avoir réussi”.

C'est avec une grande fierté - une fierté justifiée et en connaissance de cause - que nous pouvons affirmer aujourd'hui que nous avons réussi dans cette entreprise.

Mais l'objectif que les pères fondateurs du traité CECA avaient assigné à nos secteurs industriels était bien plus important et ambitieux. Pour s'en convaincre, il n'est que de relire la première page du traité qui, après avoir énuméré les six chefs d'état fondateurs, déclare ce qui suit:

“CONSIDÉRANT que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui le menacent;

CONVAINCUS que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques;

CONSCIENTS que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique;

SOUICIEUX de concourir par l'expansion de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix;

RÉSOLUS à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,

ONT DÉCIDÉ de créer une Communauté européenne du charbon et de l'acier... .. "

C'est avec un immense orgueil que je représente ici aujourd'hui les générations d'entrepreneurs, de travailleurs, de techniciens, de chercheurs, de représentants syndicaux et patronaux qui, depuis les installations de coulée des hauts fourneaux et les profondeurs des charbonnages ont voulu et su lancer ce long et laborieux processus qui a transformé deux industries de guerre en industries de paix, donnant le coup d'envoi au cheminement qui devait conduire au bout de cinquante ans à une paix durable et à la monnaie unique européenne.

En qualité du Président du Comité consultatif CECA, j'ai choisi de commencer le parcours qui doit nous conduire à la clôture du traité en rendant hommage aux 262 mineurs tués en 1956 dans l'accident de mine de Marcinelle, et ce en pensant à tous les travailleurs des secteurs de la CECA qui ont perdu leur vie ou leur santé à cause de leur travail.

C'est en me tournant vers eux que je conclurai cette session solennelle clôturant les activités du Comité consultatif et célébrant la fin du traité CECA, en prenant l'engagement pour moi-même et pour tous ceux qui travaillent dans les industries européennes du charbon et de l'acier de poursuivre notre activité avec le même engagement dans l'avenir, en vue de consolider et d'étendre l'intégration européenne et la paix en Europe.

Vive la Communauté européenne du charbon et de l'acier
Vive l'Union européenne